

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE M. GABRIEL WILLEMIN, DÉPUTÉ (PDC), INTITULÉE "SIGNALISATION DE L'INTERSECTION DU BAS CERNIL - POINT 1012 SUR LA CARTE TOPOGRAPHIQUE 1:25'000" (N° 2189)

Depuis 2003 à ce jour, 4 accidents se sont déroulés dans ce carrefour dont 3 en 2007 et 1 en 2008. Ces accidents ont fait 2 blessés graves et 5 blessés légers. Selon la police, les accidents surviennent consécutivement au refus des usagers provenant du Cernil de céder la priorité aux usagers circulant sur la route prioritaire Les Genevez – Les Reussilles.

Suite à la question écrite, la signalisation a été examinée par la Commission cantonale de signalisation qui a proposé les compléments de signalisation suivants qui seront mis en place dès cet été.

- a) Dédoublement des signaux "Cédez le passage" et mise en place d'un signal avancé "Cédez le passage" pour les usagers provenant du Cernil.
- b) La route Les Genevez – Les Reussilles, dans le secteur du carrefour sera placée sous le régime "Route principale". Ce changement de hiérarchie localisé permet d'insérer sous le signal "Route principale" la plaque complémentaire "Direction de la route principale" qui annonce la sinuosité et la présence du débouché prochain.
Le fait de mettre ce tronçon en "Route principale" permet de placer en outre une plaque complémentaire inversée "Direction de la route principale" pour les usagers provenant du Cernil leur annonçant clairement qu'ils perdent la priorité à la prochaine intersection.

Le Gouvernement apporte encore les réponses précises aux questions posées par le groupe PDC-JDC.

1. Aucune étude particulière concernant l'amélioration de la signalisation n'a été réalisée par le passé.
2. Le coût d'une signalisation complémentaire telle qu'elle est prévue ci-dessus est de l'ordre de 5'000.- francs.
3. A part quelques carrefours sur des routes importantes (notamment la H18), il n'y a pas d'éclairage public dans les intersections situées hors des localités.
Pour le cas précis, l'équipement de ce carrefour d'un dispositif d'éclairage public, coûterait environ 70'000.- francs

L'éclairage de ce carrefour en particulier nécessiterait préalablement d'analyser l'opportunité de celui de tous les autres carrefours du même type. Nous pensons qu'il n'est pas judicieux d'éclairer ce carrefour. Par contre la nouvelle signalisation qui sera apposée, sera rétroréfléchissante et marquera - de nuit également - le tracé routier ainsi que la présence de l'intersection avec le régime de priorité.

Delémont, le 19 août 2008

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier

Sigismond Jacquod